



CLUB SPORTIF ETKDV

TAEKWONDO

Le tae kwon do est le nom de l'art martial coréen, devenu un sport moderne international qui existe depuis plus de 20 siècles. La principale caractéristique du tae kwon do est son aspect défensif et sa pratique sans arme. La pratique du tae kwon do doit développer la confiance en soi, la générosité envers son prochain et il doit donner à chacun une attitude de modestie. L'entraînement se compose de différents exercices tels que les techniques de base, les Poomsés (combats fictifs), les combats, la self-défense, la casses...

TAE = coup de pied KWON = coup de poing DO = la voie, l'esprit

Le tae kwon do est un sport de compétition parfaitement codifié, et très spectaculaire. Reconnu par le C.I.O, le tae kwon do a été présenté aux Jeux Olympiques de Séoul en 1988, à Barcelone, l'an 2000, le consacrant sport officiel inscrit pour les Jeux Olympiques.

Il y a en France plus de 50 000 licenciés FFTDA !

HORAIRES DES COURS

SAISON 2008/2009

Le Mardi de 17h15 à 18, 18h à 19h et 19h à 20h30

Le Mercredi de 10h à 11h et 11h à 12h30

Le Jeudi de 17h15 à 18, 18h à 19h et 19h à 20h30

Renseignement : 06.82.88.87.45

Entraîneur

Marie-Catherine LESEINE



*Professeur instructeur fédéral
Diplômé d'état
Ceinture noire 1^{er} Dan*

Tel- Répondeur : 06.82.88.87.45

TAEKWONDO

CLUB SPORTIF ETKDV

FEUILLE D'INSCRIPTION

SAISON : 2008/2009

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

TEL FIX : _____ PORTABLE : _____

EMAIL : _____

PIECE A JOINDRE :- 2 PHOTOS D'IDENTITE

- CERTIFICAT MEDICAL SUR FEUILLE ET PASSPORT SPORTIF
- REGLEMENT DE LA COTISATION
- REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB SIGNER

LE MONTANT DE LA COTISATION MENSUELLE EST DE 23 € (-6ANS) 27 € (-14ANS) ET 33 € (+14ANS)

MOYEN DE PAIEMENT : _____

VERSEMENT : 1) _____ 2) _____ 3) _____ 4) _____

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) : NOM : _____

PRENOM : _____

Autorise mon fils, ma fille (prénom) _____ à participer aux cours et entraînements ainsi qu'aux différentes manifestations organisées par le club ainsi j'autorise également à publier sur le site taekwondovar.fr la ou les photos dans le cadre de l'activité ou il pourrait être éventuellement photographié.

Le : _____ A : _____

Signature du responsable légal

REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT ADMINISTRATIF

Article 1

Le dossier d'inscription doit être complet dans les deux mois qui suivent la date d'adhésion.

Article 2

Le montant total doit être réglé dès l'inscription au club (même en cas de règlement fractionné).

Article 3

Tout adhérent qui quitterait le club de son propre gré, ou arrêterait momentanément les cours, ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Article 4

Pour les détenteurs du passeport sportif: il devra être annoté du certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique du Taekwondo, ainsi que l'autorisation parental pour les mineurs.

Article 5

Les dossiers d'inscription doivent fournir avant le 3^{ème} cours :

- *Un certificat médical initial, et sur Passeport pour les anciens.*
- *Une autorisation parentale (Formulaire à retirer au club) et sur Passeport pour les anciens.*
- *2 photos d'identité,*
- *Une fiche d'inscription (fournie par le club)*

Dès réception du passeport sportif, remis par le club, celui-ci devra être annoté comme prévu à l'article 4.

Article 6

Le club ne prend pas la responsabilité des frais, causés par les adhérents ou arrivant aux adhérents, qui se produiraient en dehors du dojo, ainsi qu'avant et après les heures de cours.

Article 7

Les membres du bureau du club déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

REGLEMENT INTERIEUR

- La tenue réglementaire "Dobok" est obligatoire à l'entraînement.

Elle comprend :- un pantalon

- *une veste*
- *une ceinture correctement nouée.*

Elle doit être propre et repassée.

- *L'élève doit se présenter au cours à l'heure et en dobok.*
- *Chacun se doit de respecter les règles d'hygiène élémentaire, en particulier :*
- *Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés courts de façon à éviter tout accident.*
- *Toute blessure doit être signalée au professeur ou à un membre du bureau (idem pour les maladies)*
- *L'élève doit saluer le professeur au début de chaque cours.*
- *Il est interdit de quitter le cours sans autorisation du professeur.*
- *Les bagues, chaînes ou tout autres bijoux sont proscrits.*
- *Les débutants doivent le respect aux gradés.*
- *Le grade porté a une valeur d'exemple, ce qui implique des droits mais aussi des devoirs.*
- *L'élève doit être responsable de ses actes et de ses paroles.*
- *Tout élève qui ne se soumettra pas à la discipline du dojo, ou aux ordres du professeur pourra être sanctionné d'un avertissement oral ou écrit.*
- *Tout récidive, au bout de trois avertissements sera présenté à la commission disciplinaire du club qui pourra décider de l'exclusion du club sans aucun dédommagement.*

*****L'inscription définitive et la pratique au sein du club ETKDV, implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.*****

(Lu et approuvé) Signature :